

Montreuil, le 18 janvier 2017

Madame Annick GIRARDIN
Ministre de la Fonction publique
80, rue de Lille
75007 PARIS

Objet : suppression de l'abattement de zone pour les Ouvriers d'Etat.

Madame la Ministre,

À l'époque de leur création, 6 zones d'abattements de 0% à -40% furent instaurées sur le territoire.

Depuis juillet 1978, le nombre a été réduit à 3 zones qui prévalent encore aujourd'hui :

- 1^{ère} zone : 0%
- 2^{ème} zone : -1,8%
- 3^{ème} zone : -2,7% ;

Si à leur mise en place, les zones d'abattements avaient été instaurées pour pallier les différences de niveaux de vie entre les zones urbaines et rurales ceci n'est plus justifié aujourd'hui, le coût de la vie s'étant uniformisé et restant sensiblement le même aux quatre coins de la France.

Cette distinction salariale en fonction de sa zone de résidence est injuste et inéquitable ne serait-ce que parce que à classification identique un ouvrier ne perçoit pas le même salaire.

Cet abattement a aussi une incidence sur :

- La prime d'ancienneté (perçue par certains OE) calculée en pourcentage du salaire,
- La prime de rendement également calculée en pourcentage du salaire
- Le calcul des heures supplémentaires,
- La pension, celle-ci étant calculée sur la classification obtenue depuis au moins six mois et les émoluments perçus les douze derniers mois.

Madame la Ministre, ces abattements de zone sont des pratiques d'un autre temps qui méritent d'être abandonnées tant elles représentent une injustice pour les salariés.

Par la présente, les organisations syndicales CGT représentatives des Ouvriers d'Etat vous demandent de **mettre fin aux abattements de zone qui impactent le salaire des Ouvriers d'Etat.**

Dans l'attente d'une réponse de votre part, soyez assurée, Madame la Ministre, de notre haute considération.



Jean Marc CANON
Secrétaire Général de l'UGFF